

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 19 Septembre 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Secrétariat : P. CALUORI
Présents : KODJAJANIAN JM. CHARLES J. SABATINO J.

CARNET NOIR

Le Président, Le Conseiller Technique en Arbitrage, Les Membres, Les Partenaires de la Commission des ARBITRES, Les Arbitres du DISTRICT de L'ISERE de FOOTBALL présentent leurs sincères condoléances à Monsieur SOZET Jean Louis (Président de la Commission de Discipline et Observateur de la CDA) ainsi qu'à sa famille, pour le décès de son Papa.

ATTENTION: Note aux arbitres SENIORS / JEUNES RATTRAPAGE STAGE le 11 Novembre 2017 de 7H45 à 12H30

Lieu : Complexe Colette BESSON
274 Route des Bethanies
38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS.

Le Samedi 09 Septembre 2017, ainsi que les arbitres ayant échoués le test physique ou n'ayant pas effectués le test pour différentes raisons.

INSCRIPTIONS FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE SESSION DU 23 au 25 OCTOBRE 2017 au TSF de VOIRON

DOSSIERS COMPLETS

DUTOUR Léane	GF38	Inscription validée
JAYET Evan	FCVH 38	Inscription validée
MAREY Alan	Vareze FC	Inscription validée
MARTINEZ Pierre	US Dolomieu	Inscription validée
MORE Enzo	US Dolomieu	Inscription validée
ROMDHANI Mondher	Moirans FC	Inscription validée

DOSSIERS INCOMPLETS

BALSAN Rémi	ASL St Cassien	Manque certificat médical
BOURTRIG Nasreddine	AS Pontcharra	Manque certificat médical
BRANCO Cyprien	AC Seyssinet-Pariset	Manque certificat médical
BUI VIET LINH Richard	US Batie Divisin	Manque certificat médical
CHATAGNER Valentin	Olympique St Marcellin	Manque certif médic + Pièce identité + Photo
DE CARVALHO Georges	LCA Foot 38	Manque certif médic + Pièce identité + Photo
GUIRADO-PATRICO Nathan	2 Rochers FC	Manque certificat médical
MERLIN David	Bourg d'Oisans	Manque certificat médical

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral)
Les arbitres

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.
Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.
Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port.District : 07 85 98 74 44 /Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres : lu et noté

DISTRICT DU VAR : Envoi du dossier arbitre.

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE : Remerciements pour votre invitation. Notre CTDA vous a répondu

COURRIERS ARBITRES

Mrs BRIOUA Nourredine, HALIME Hocine : lu et noté

Mrs MERIMI Benyoukba, CHAARI Hassen : Demande transmise au désignateur compétent

Mrs BEDAR Nadir, LHUILIER Ludovic, BINI Yao, PUGNOT Pierre-Nicolas, GZADRI Medji : Demandes transmises au désignateur compétent

Mr COIMBRA José : Nouveaux coordonnées enregistrées

Mr MAREY Arnaud : Lu et noté

COURRIER Club :

C.S FOUR, FC 4 MONTAGNES, US FLACHERE, AS TOUVET : La CDA vous donnera satisfaction en fonction de ses disponibilités.

ESPOIR FUTSAL 38 : lu et noté

RACING CLUB ALPIN FUTSAL : Le Président de la CDA prend contact avec vous, pour explications.

US GIERES : Lu et noté

A.S VER.SAU : Documents réceptionnés

OUVERTURES D'ENQUETES

Dossier 001/2017-2018 : Absence de l'arbitre officiel à la rencontre MISTRAL FC/ MOIRANS VOIRON en séniors féminines à11 championnat D1, LE 17 Septembre 2017.

Dossier 002/2017-2018 : Absence de l'arbitre officiel à la rencontre de 3^{ème} division opposant NOYAREY/2RCF le 17 Septembre 2017

Dossier 003/2017-2018 : Absence de l'arbitre officiel de l'arbitre officiel pour la rencontre CHATTE 2/VINAY en D5 Poule B le 17 Septembre 2017

Dossier 004/2017-2018 / Absence de l'arbitre officiel pour la rencontre SMH2/ TURCS DE GRENOBLE en D5 Poule A le 17 Septembre 2017

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme

prévues par le code pénal.